à croire que les *Pelusia*, fête romaine d'origine égyptienne, commémoraient l'apparition d'Harpocrate hors du limon du Nil[1]; la leçon *Pelusia* de Q^1 serait alors le vestige d'une glose expliquant *spirabat pupulos iam*, qui se serait substituée au texte.

Pierre COURCELLE.

XIV

AU THÉÂTRE DE LEPTIS MAGNA

LE PROCONSULAT DE LOLLIANUS AVITUS ET LA DATE DE L'*APOLOGIE* D'APULÉE

PAR J. GUEY

Maître de conférences à la Faculté des lettres de Lyon

SOMMAIRE. — *Le rapprochement de trois inscriptions du théâtre de Leptis Magna donne lieu de penser que le proconsulat de Lollianus Avitus est sans doute de 157-158 (au lieu de 159-160, W. Hüttl, P. Lambrechts). L'*Apologie *d'Apulée, prononcée sous le successeur immédiat de Lollianus, aurait ainsi des chances d'être de l'hiver 158-159. — Occasionnellement, proposition d'une acception nouvelle pour les mots* proscaenium *et* lacuna.

L'*Apologie* d'Apulée, le *Pro se de magia liber*, a été prononcée, comme on sait, sous le proconsulat et en présence de Claudius Maximus[2], venu tenir ses assises à Sabratha, dans la basilique

Égypte, a dû passer à Rome en même temps que la fête elle-même. Le grand nombre d'amulettes à l'effigie d'Harpocrate peut être en rapport avec le fait qu'il guérissait la maladie de Péluse, les vents intestinaux; car les amulettes servent souvent à guérir les maux de ventre, comme l'a montré C. Bonner, *Studies in magical amulets*, p. 62-66. On voit que ma correction conjecturale de ce passage des *Confessions* ne contredit pas totalement celle du P. Vaccari.

1. A cause des mots de Lydus : « ἐμπεσεῖν τοῖς ὕδασι », Hopfner, *op. cit.*, t. I, p. 77, identifie le ὄαίμων en question avec Dictys-Maneros-Ioudaios, qui s'est noyé. Mais Harpocrate aussi a été noyé, de l'aveu même de Hopfner, *Ibid.*, p. 90. Il a pu y avoir contamination de diverses légendes relatives à Péluse.

2. *Apol.*, *passim*, *e. g.*, I, 1 ; XCV, 5 et 7 ; XCVI, 6. Du texte même, « il ne résulte qu'une chose, c'est que le procès eut lieu sous Antonin, donc entre 138 et 161 », d'après *Apol.*, LXXXV, 2, *ante has imperatoris Pii statuas*. Les fouilles récentes paraissent illustrer ce texte : de belles statues impériales, surtout d'époque flavienne (la plus récente, une Julia Domna (?), d'époque sévérienne), ont été trouvées par M. Caputo dans l'exèdre au sud de la basilique, exèdre qui appartient à la première « époque » du monument, de type alors « vitruvien » ; cf. G. Caputo, dans *Reports and Monographs of the Department of Antiquities*

dont les fouilles nous ont restitué le plan et l'histoire[1] ; c'était là, et c'est encore, la seule mention que nous eussions du proconsulat de ce personnage en Afrique[2]. Le même texte nous apprend, d'autre part, que le prédécesseur immédiat de Claudius Maximus a été Lollianus Avitus[3].

Ni l'un ni l'autre de ces deux proconsulats n'était jusqu'ici exactement daté, ou même datable. Le seul point fixe auquel accrocher notre chronologie était la date du consulat « ordinaire » de Lollianus Avitus : 144 après J.-C.[4]. On a longtemps admis que le consul de 144 devait avoir été proconsul en Afrique de dix à treize ans plus tard[5], donc entre 154-155[6] et 157-158. Son successeur aurait ainsi présidé au procès d'Apulée entre 155-156 et 158-159. Après Erwin Rohde (1885)[7], M. P. Vallette, par exemple, choisissait la date de 157-158, dans la préface de son édition de la Collection des Universités de France (1924), non sans relever, à juste titre, que « ces calculs sont un peu incertains[8] ».

Ils sont d'autant plus incertains que l'écart entre consulat, même ordinaire, et proconsulat d'Afrique pouvait aller en fait —

in Tripolitania, II, 1949, p. 16, et J. B. Ward Perkins, *Ibid.*, p. 23 ; cf. plan I. « Il n'est guère douteux, écrit M. Ward Perkins, que cette abside ait servi à la fois de tribunal et de sanctuaire du culte impérial. » C'est là qu'on imaginerait volontiers Claudius Maximus entouré de ses assesseurs. Mais peut-être avait-on déjà, vers 150-160, changé l'orientation du monument et ouvert la nouvelle abside à l'ouest. Les statues de l'exèdre sud ont été publiées par G. Caputo, *Sculture dello scavo a Sud del Foro di Sabratha*, dans *Quaderni di archeologia della Libia*, I, 1950, p. 7-28 ; cf. *Bull. Mus. dell Imp. rom.*, XIII, 1942, p. 154.

1. Voir les indications bibliographiques de la note précédente.

2. A. Clément Pallu de Lessert, *Fastes des provinces africaines*, I, 1896, p. 199-201 ; Klebs, dans *Pros. Imp. Rom.*[1], I, 1897, p. 388, C, n° 745 ; Groag, dans *Realenc.* de Pauly-Wissowa-Kroll, III, 1899, col. 2773, *s. v. Claudius*, n° 239 ; W. Hüttl, *Antoninus Pius* ; II : *Reichsbeamten u. Offiziere*, 1933, p. 24-25 (que je n'ai pu consulter) ; A. Stein, dans *Prosop. Imp. Rom.*[2], II, 1936, p. 217, C, n° 933 ; P. Lambrechts, *La composition du Sénat romain de l'accession au trône d'Hadrien à la mort de Commode (117-192)*, dans *Rec. de l'Univ. de Gand*, 1936, t. LXXIX, p. 77, n[os] 374-375.

3. *Apol.*, XCIV, 5 ; cf. XXIV, 1 ; XCV ; XCVI, 2 et 4. Sur Lollianus Avitus, voir Pallu de Lessert, *op. laud.*, I, p. 197-199 ; Dessau, dans *Pros. Imp. Rom.*[1], II, 1897, p. 293, L, n° 222 (*stemma*, p. 294) ; Miltner, dans *Realenc.*, XIII, 1927, col. 1367, *s. v. Lollianus*, n° 3 ; Hüttl, *op. laud.*, p. 23 ; P. Lambrechts, *op. laud.*, p. 84, n° 433.

4. C'est à tort que j'ai écrit incidemment : « consul sous Commode », dans *Rev. afr.*, XCIV, 1950, p. 54, l. 6 ; cf. *Comptes rendus Acad. Inscr.*, 1950, p. 7, n. 10.

5. L'écart sera toujours calculé ici, non compris l'année du consulat, mais en comptant l'année qui a vu l'arrivée du proconsul à Carthage.

6. On sait que le proconsul d'Afrique prend possession de son poste au 1[er] juillet et en principe reste en charge un an.

7. E. Rohde, *Zu Apuleius*, dans *Rhein. Mus.*, t. XL, 1885, p. 67.

8. Éd. P. Vallette, p. XXIII-XXIV, t. I. Miltner est catégorique : « doch kommt aus mehreren Gründen nur der Zeitraum 154-157 in Betracht » pour le proconsulat de Lollianus Avitus.

et allait souvent — sous Antonin le Pieux et Marc-Aurèle jusqu'à quinze et seize ans[1]. Il serait donc loisible de dater l'*année* de Lollianus Avitus de 159-160 — écart : quinze ans — et, par suite, l'*année* de Claudius Maximus de 160-161[2], et ce sont les dates qu'ont préférées W. Hüttl en 1934[3] et P. Lambrechts en 1936[4], et qui sont aujourd'hui généralement admises[5], l'écart « normal » entre consulat et proconsulat étant peut-être, en effet, plus proche de quinze ans que de treize.

Mais un écart de treize années seulement reste tout à fait possible[6], si bien qu'entre 155 (ou plutôt 157) et 161, on est fort embarrassé pour choisir la date du proconsulat de Claudius Maximus[7], successeur immédiat de Lollianus Avitus, et partant la date de l'*Apologie* d'Apulée.

Un seul point est acquis : c'est qu'entre 155 et 161, l'une des deux années proconsulaires 158-159 *ou* 159-160 est exclue (ce qui signifie malheureusement qu'aucune des deux n'est « impossible »).

1. T. Sextius Latéranus, consul ordinaire en 154, est proconsul en 170-171 — écart : seize ans ; parmi les consuls *suffecti*, on peut relever : Q. Voconius Saxa Fidus, *suff.* en 146, proconsul en 162-163 — écart : seize ans, et M. Antonius Zéno, *suff.* en 148, proconsul sans doute en 164-165 — écart probable : seize ans (tout ceci d'après P. Lambrechts, *op. laud.*). On supposera, *infra*, un écart de treize ans entre le consulat de Lollianus Avitus (144 après J.-C.) et son proconsulat (157-158).

2. Il serait impossible, en effet, d'abaisser l'année de Lollianus Avitus jusqu'en 160-161 et, par suite, l'année de Claudius Maximus jusqu'en 161-162. Le successeur de Claudius serait alors nécessairement Q. Voconius Saxa Fidus, en 162-163 (proconsul en 162, d'après *C. I. L.*, VIII, 22691 ; et dont le proconsulat se place donc soit en 161-162, soit en 162-163) ; le successeur de Voconius serait, nécessairement aussi, Ser. Cornélius Scipio Salvidiénus Orfitus en 163-164 (proconsul en 163, d'après *C. I. L.*, VIII, 24 (10999), inscription de l'Arc de Tripoli, et dont le proconsulat se place donc soit en 162-163, soit en 163-164). Mais alors, on ne sait plus où placer l'année de Coccéius Sévérianus Honorinus qui fut, lui aussi, proconsul d'Afrique « entre mars 161 et l'époque où Vérus est devenu *Arméniacus* avant le 9 décembre 163 » (*I. L. A.*, 1030). En d'autres termes, nous n'aurions de place entre l'arrivée de Lollianus Avitus, datée par hypothèse du 1er juillet 160, et le départ de Ser. Cornélius Scipio (qui est *certainement* du 30 juin 164 *au plus tard*) que pour *quatre* proconsulats ; or, nous trouvons *cinq* proconsuls.

3. W. Hüttl, *op. laud.*, p. 23-25 ; cf. A. Stein, *Pros. Imp. Rom.*², II, p. 217.

4. P. Lambrechts, *op. laud.*, p. 84, n° 433, et p. 77, nos 374-375.

5. A. Merlin, dans *Comptes rendus Acad. Inscr.*, 1942, p. 242, n. 1 ; G. Caputo, dans *Dioniso*, XIII, 1950, p. 168.

6. Ser. Cornélius Scipio Salvidiénus Orfitus, consul ordinaire en 149 et proconsul en 163-164 — écart : quatorze ans ; parmi les consuls *suffecti*, on peut relever M. Didius Severus Julianus (le futur empereur), *suff.* en 175, proconsul en 189-190 — écart : quatorze ans seulement, nonobstant une disgrâce et un exil. C. Sérius Augurinus, consul ordinaire en 156, et proconsul en 169-170 — écart : treize ans. Même pour un consul *suffectus*, l'écart peut n'être que de treize ans : C. Aufidius Victorinus, *suff.* en 155 et proconsul en 168-169 probablement (tout ceci d'après P. Lambrechts, *op. laud.*).

7. 157, selon Tissot ; *circa a. 156-158*, Klebs ; *in (Pius') letzter Zeit*, Groag ; 160-161, Hüttl, Lambrechts (et, semble-t-il, A. Stein) — pour Lollianus Avitus, les dates proposées vont de 156 (Tissot, Dessau) et 154-157 (Miltner) à 150-160 (Hüttl, Lambrechts).

C'est en 159, sous la 22e puissance tribunice d'Antonin et la 13e de Marc-Aurèle *Caesar* — plus exactement entre le 10 décembre 158 et le 9 décembre 159 — que nous est attesté le proconsulat du personnage, qui, d'après Th. Mommsen (1881)[1], figurait dans nos fastes sous les initiales de L. M[...][2], mais dont M. A. Merlin vient d'établir l'identité[3]. Du rapprochement de deux morceaux de la même inscription[4], attribués à tort jusqu'à présent à deux dédicaces différentes, mais « rendus » aujourd'hui au seul et même texte dont ils permettent à coup sûr la presque intégrale restitution, il résulte que ce proconsul « polyonyme » s'appelait *Quintus* (?) *Egrilius Plarianus Lucius M*[...][5], et qu'il avait pour légat son propre fils Quintus Egrilius Plarianus.

La transmission des pouvoirs proconsulaires ayant lieu le 1er juillet, c'est-à-dire au beau milieu de l'année tribunicienne de l'Empereur, on ne peut malheureusement pas décider encore si notre Q. Egrilius Plarianus L. M[...] a gouverné la province d'Afrique en 158-159 ou en 159-160. On ne pourrait choisir que si la date des gouvernements successifs de Lollianus Avitus et de Claudius Maximus était absolument certaine, et répondait respectivement aux années proconsulaires 159-160 et 160-161[6]; ce que les observations de M. G. Caputo me paraissent justement remettre en question[7], ces deux proconsulats pouvant aussi bien — et mieux peut-être — se placer *avant* qu'*après* le proconsulat d'Egrilius Plarianus.

Ces observations semblent d'ailleurs pouvoir apporter à la datation que M. P. Vallette a admise pour l'*Apologie* d'Apulée : 157-158 — ou plutôt à une date très voisine et légèrement postérieure : 158-159 — l'appui d'un indice qui, sans être encore décisif, mérite déjà d'être pris en considération. Je n'ai d'autre propos que d'annoncer ici l'étude où M. Caputo reviendra, selon sa promesse[8], sur le sujet : l'archéologue qui connaît le mieux le théâtre de Lepcis

1. *Ad titulum*, *C. I. L.*, VIII, 800 ; cf. 1177.
2. Pallu de Lessert, *op. laud.*, I, p. 204-205 ; W. Hüttl, *op. laud.*, p. 22 ; P. Lambrechts, *op. laud.*, p. 221, n° 12.
3. *Un proconsul d'Afrique méconnu, Egrilius Plarianus*, dans *Comptes rendus Acad. Inscr.*, 1942, p. 235-242.
4. *C. I. L.*, VIII, 800 et 1177.
5. Restent à restituer ici un second gentilice (commençant par M) et un second *cognomen*.
6. *Sic*, A. Merlin, *art. laud.*, p. 242 ; cf. W. Hüttl et P. Lambrechts.
7. Dans *Dioniso*, XIII, 1950, p. 167-169.
8. *Art. laud.*, p. 178, *Addendum*.

paraît avoir le plus de chances de nous apprendre aussi la date exacte du *De Magia*.

* * *

Nous devons déjà à M. Caputo[1] les deux premières inscriptions qui mentionnent le proconsulat du Lollianus Avitus d'Apulée. L'un de ces textes est encore inédit[2]. L'autre régnait sur l'entablement de la *scaenae frons* du théâtre de Leptis Magna, à l'ordre inférieur[3]. Ce texte, patiemment et ingénieusement « reconstruit » — certains éléments étaient brisés en plus de cent morceaux ! — confirme et précise ce que nous savions de Lollianus Avitus par le *De Magia* : son proconsulat en Afrique, dont Apulée se trouvait jusqu'ici le seul garant ; l'inscription nous apprend, d'autre part, le nom complet du personnage ; quant au *gentilice*, il ne s'était rencontré jusqu'à présent que sur les inscriptions concernant les fils de Lollianus[4].

Cette dédicace se développait alternativement sur les quatre parties rectilignes de la colonnade (*A*, *C*, *E*, *G*) et sur le bandeau plat des trois *aediculae* (*B*, *D*, *F*) des exèdres ; *A* était symétrique de *G* ; *B* de *F* ; *C* de *E*, de part et d'autre de l'élément central *D*, qui n'a pu être entièrement reconstruit, ou même restitué[5].

A : 11 lettres	PROSCAENIVM (*a*)
B : 20 lettres	COLVMNIS *et* MARMORIBVS
C : 52 lettres	EX HS $\overline{CC}$ (*b*) A MARCIO (*c*) VITALE ITEMQVE EX HS $\overline{CCC}$ A IVNIO GALBA IN EAM REM
D : (33 lettres?)	*legatis* (*d*) ; *item tetrastylo novo* (?) *in* LACUNA (*f*)[6]

1. G. Caputo, *Architettura del Teatro di Leptis Magna*, dans *Dioniso*, XIII, 1950, p. 164-175. Le Théâtre de Lepcis est particulièrement remarquable par le temple de Cérès qui s'élevait dans l'axe, au sommet de la *cavea* ; pour un temple semblable, au théâtre de Vienne, voir P. Wuilleumier, dans *Actes du Congrès de Grenoble*, septembre 1948, p. 210-211, et, à présent, J. Formigé, *Le Théâtre romain de Vienne*, 1950, p. 9-11 ; cf. Ch. Picard, dans *Comptes rendus Acad. Inscr.*, 1944, p. 152.

2. Voir *infra*, p. 315.

3. 1, *Le dediche monumentali* ; 3, *frontescena di Antonino Pio*, *art. laud.*, p. 167-169. Avec la libérale autorisation de M. Caputo, ces inscriptions avaient pu être communiquées à l'Académie des Inscriptions dès le 6 janvier 1950.

4. Dessau, *Prosop. Imp. Rom.*[1], II, p. 127 et 128, nos 26 et 27 ; Miltner, dans *Realenc.*, XIII, col. 1368-1369, *s. v. Lollianus*, nos 4 et 5. C'est Borghesi, *Œuvres*, IV, p. 512-513, qui a établi que Lollianus Avitus appartenait à la *gens Hedia*.

5. L'anastylose de la *frons scaenae* promet d'ores et déjà une aussi belle reconstitution qu'au théâtre de Sabratha ; voir *Revue afr.*, XCIV, 1950, pl. V, fig. 2, des *Lepcitana*.

6. Cf. *infra*, p. 314 ; à qui préférerait l'hypothèse de la page 315, on pourrait proposer :

E : 51 lettres	PEC PVBL EXORNATVM DEDICATVM EST L HEDIO RVFO *lo*LLIANO AVITO
F : 24 lettres	PRO COS C VIBIO GALLIONE CLAV
G : 12 lettres	DIO SEVE*ro* (*e*) LEG

« Le « proscaenium » (*a*), paré de colonnes et de marbres avec les 200,000 (*b*) et les 300,000 sesterces [légués (*d*)] à cette fin respectivement par Marcius (*c*) Vitalis et par Junius Galba ; paré [aussi d'un nouveau « tétrastyle » dans son] hémicycle (?) (*f*) aux frais de la ville, a été dédié sous le proconsulat de L. Hédius Rufus Lollianus Avitus et sous la légation de C. Vibius Gallio Claudius Sévérus (*e*). »

(*a*) *Proscaenium* semble pris ici au sens de *scaenae frons*, selon la vraisemblable hypothèse de M. Caputo[1] ; cet emploi du mot eût peut-être fait plaisir à Wilhelm Dörpfeld, selon qui la partie « correspondant dans le théâtre romain à l'ancien *proskênion* grec » n'est autre que « la colonnade située derrière le *logéion*, en d'autres termes le premier étage de la *scaenae frons* », dont l'entablement porte ici justement le mot « *proscaenium* ». [Peut-être aussi le mot désigne-t-il ici l'ensemble des bâtiments de la scène, *pulpitum* et *scaenae frons*, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur ; voir *infra* (*f*) ; mais c'est peu vraisemblable].

(*b*) Nouvelle lecture de M. Caputo, au lieu de $\overline{\text{CCC}}$[2].

(*c*) Nos deux généreux donateurs sont inconnus par ailleurs[3] : ce doivent être des notabilités lepcitaines : la *gens Marcia* est connue à Lepcis[4]. M. Caputo a bien voulu me permettre de publier ailleurs[5] une inscription du Marché en l'honneur du suffète C. Marcius Dento (époque

[*item novo nymphaeo* (?) *cum*] *lacuna* — trente-deux lettres, « [paré aussi d'une nouvelle fontaine avec son] bassin ». Ces deux restitutions sont, bien entendu, de simples conjectures, puisque le sens exact du mot *lacuna* reste incertain.

1. G. Caputo, *Accezione di « lacuna », « proscaenium », « podium »*, dans *Dioniso*, XII, juillet-septembre 1949 ; tirage à part (2 p.).

2. Pour le montant de la générosité, cf. un don de 400,000 sesterces pour le théâtre de Calama, *C. I. L.*, VIII, 5365 = *I. L. A.*, 286 ; un don de 375,000 sesterces pour achever le théâtre de Madaure, *I. L. A.*, 2121 ; un don de 200,000 sesterces (pour un portique), *C. I. L.*, VIII, 5148 = *I. L. A.*, 877. Les thermes de Thagura semblent avoir coûté 400,000 sesterces, *C. I. L.*, VIII, 28065 = *I. L. A.*, 1033. C'était aussi la valeur de la Bibliothèque de Timgad, Dessau, *I. L. S.*, 9362 ; le Capitole de Lambèse semble avoir coûté 600,000 sesterces, *C. I. L.*, VIII, 18227 ; sur tous ces prix, voir Andrée Bourgarel-Musso, dans *Rev. afr.*, LXXV, 1934, p. 510-513.

3. G. Caputo, dans *Dioniso*, XIII, 1950, p. 168.

4. S. Aurigemma, dans *Africa ital.*, III, 1930, p. 77, II (*Ann. épigr.*, 1926, p. 160) et p. 86, VII.

5. *L'inscription du grand-père de Septime-Sévère à Leptis Magna* (sous presse), à paraître dans les *Mémoires de la Soc. nat. des Antiquaires de France.*

probablement flavienne). Il est vraisemblable que les *Marcii* de Lepcis devaient la cité romaine au crédit du proconsul Q. Marcius Barea qui était *patronus* de la ville en 42-43 après J.-C.[1].

(*d*) La restitution de ce mot[2], ou de tout autre terme de sens voisin, tel que *erogatis*, *datis*, semble imposée par la construction de la phrase après *in eam rem*.

(*e*) Ce légat était encore inconnu[3].

(*f*) C'est en *D* que se rencontrent les deux principales difficultés du texte : 1° combler la « lacune » qui précède le mot *lacuna* ; 2° comprendre le sens de ce mot. M. Caputo nous propose, d'une part : [? *una cum*] *lacuna*[4] ; il entendrait, d'autre part, volontiers *lacuna* au sens de *cavea*[5].

D'abord une remarque : le bandeau *D* devait être un peu plus long que les bandeaux *B* et *F* et porter quelques lettres de plus : une trentaine au lieu de vingt et vingt-quatre[6]. Le mot *legatis*, exigé par le contexte (voir *supra* : *d*), ne suffit donc pas : il manque encore de quinze à vingt lettres. Leur restitution est nécessairement un peu arbitraire.

Quant au mot *lacuna*, M. Caputo relève que le même terme se lit sur une plaque provenant sans doute de la *scaenae frons* à Sabratha, et qu'il était certainement suivi d'une *hedera distinguens*[7]. Cette observation interdit de penser à *lacunar* dans l'inscription de Lepcis, qui évite toute abréviation un peu rare. On ne développera donc pas : *lacuna(ribus)* ... *exornatum*[8]. *Lacuna* devait bien plutôt être le mot connu de la première déclinaison.

Mais ce mot veut-il dire *cavea*? Ne désigne-t-il pas ici une partie

1. Ce proconsul a dédié le Temple des Dieux Augustes, dont la dédicace vient d'être publiée par G. Caputo, *art. laud.*, p. 166-167.

2. D'après Dessau, *I. L. S.*, 9362, par exemple, ou *C. I. L.*, VIII, 18227.

3. G. Caputo, *art. laud.*, p. 168.

4. *Ibid.*

5. G. Caputo, *Accezione...*, dans *Dioniso*, XII, 1949 (p. 1 du tirage à part).

6. L'abside centrale où s'ouvrait la « porte royale » devait être, à Lepcis comme ailleurs (cette partie du théâtre reste à publier), un peu plus large que les deux autres. A Sabratha, le bandeau *D* a un bon mètre de plus que *B* et *F* (voir le plan de Diego Vincifori, dans *Afr. ital.*, III, 1930, pl. I, entre les p. 52 et 53).

7. G. Caputo, *Ibid.*, qui renvoie aussi à *Riv. ital. del Dramma*, I, 2 mars 1937 (p. 11 du tirage à part).

8. Peut-on exclure absolument que notre mot *lacuna* ait ici quelque rapport avec les *lacunaria*? Les Anciens sentaient la parenté de *lacus* (*lacuna*) et *lacunar* ; dans un passage de Lucilius, *lacus* désignait les « caissons » d'un soffite (*lacunar*), Servius, in *Vergil. Comm.*, *ad Aen.*, I, 726, p. 298-299, éd. Harvard., II, 1946.

du *proscaenium* lui-même? On pourrait le penser : ce *proscaenium* (*A*) a été paré (*E*), d'une part, de colonnes et de marbres (*B*) dus à la munificence de deux Lepcitains (*C*) ; d'autre part, il a été également paré (*E*) « aux frais de la ville », *pecunia publica* (*E*). Or, il résulterait des termes *ex sestertiis ducentis ... itemque sestertiis trecentis* que cette somme totale de 500,000 sesterces fournie par les deux donateurs — *de sua pecunia* — représente le prix intégral des colonnes et des marbres, et non pas une contribution à la dépense faite *in eam rem* par le trésor public. Si donc *lacuna* désigne une partie du théâtre différente du *proscaenium* (et non pas une partie du *proscaenium* lui-même), on évite à grand'peine une difficulté : les seuls embellissements mentionnés de ce *proscaenium* — colonnes et marbres — auraient été intégralement payés par les deux particuliers, et, toutefois, le *proscaenium* (avec la mystérieuse *lacuna*) aurait été embelli aux frais de la ville[1]. A mon avis, le mot *lacuna* (à l'ablatif) suggère donc plutôt, parallèlement aux *columnae* et aux *marmora*, un des *ornamenta proscaenii* (quel que soit d'ailleurs ce *proscaenium*). Nous ignorons quel ornement.

Voici, toutefois, une hypothèse :

Il est probable que les Grecs, faute d'un meilleur mot, appelaient νυμφαῖον l'hémicycle profond où s'ouvrait la *valva regia* dans les théâtres d'époque impériale, non que « les Nymphes y fissent couler leur eau », mais à cause d'une ressemblance architecturale[2]. Or, une fontaine monumentale, c'est-à-dire un « nymphée », pouvait porter le nom de *lacus*[3]. La *lacuna* de Sabratha et de Lepcis est-elle aussi le « nymphée » (sec !) au centre de la « façade de l'arrière scène », ce que Malalas devait appeler τὸ νυμφαῖον τοῦ προσκηνίου[4]? En tout cas, l'emploi impropre de ce dernier mot dans notre texte, d'ailleurs bien postérieur, doit s'ex-

1. Si la libéralité privée a suffi au travail prescrit, la ville (*respublica*) mentionne l'origine des fonds (par ex. : *ex fideicommisso ; ex liberalitate... quam... testamento legavit*) et précise qu'elle a simplement dirigé l'exécution des travaux, par ex. (*aedem*) *faciendam curavit, curante republica* (*C. I. L.*, VIII, 18227, de Lambèse ; Dessau, *I. L. S.*, 9362, de Timgad).

2. M. Bieber, *The history of the Greek and Roman theater*, 1939, p. 380 et n. 31 et 32.

3. Cf. *infra*, p. 315, n. 3. Ch. Picard, « *Lacus Orphei* », *ad Mart.*, X, 20, dans cette Revue même, XXV, 1947, p. 80-85 (à propos de la fontaine monumentale de Byblos, cf. J. Laufray, dans *Bull. Mus. de Beyrouth*, IV, 1940, et Ch. Picard, dans *Misc. G. de Jerphanion*, I, 1947) — où il est aussi question des « théâtres d'eau », à propos des « Bains de Livie » au Palatin (cf. P. Grimal et J. Guey, dans *Mél. École franç. de Rome*, LIV, 1937) et des *Septizonia*.

4. Malalas, *Chron.*, p. 276, Dindorf, à propos du théâtre d'Antioche, restitué par Trajan après le tremblement de terre qui détruisit partiellement la ville.

pliquer par la même faute de langue dont l'inscription de Lepcis nous offre un premier exemple : il s'agit certainement chez Malalas non du mur antérieur du *pulpitum*, mais bien de la *frons scaenae*.

Je ne crois pas, en revanche, qu'il y ait lieu de s'arrêter à telle autre hypothèse, et que le mot *lacuna* désigne, conformément à un de ses sens possibles, le « bassin » de la fontaine publique qui se trouvait, ainsi que nous l'apprend M. Caputo[1], « à l'angle extérieur nord-est du bâtiment de la scène[2] ». Dans une autre inscription (inédite) du théâtre, à laquelle notre auteur fait allusion, cette fontaine est appelée *lacus*[3]. Justement ce « nymphée » — *lacus* (ou *lacuna*[4]?) — a été agrandi [*pecunia publica* ou bien *privata*?] et orné d' « amorini » *en même temps* que le *proscaenium* était paré de marbres et de colonnes par des libéralités privées[5] : l'inscription de la fontaine et celle de la *scaenae frons* mentionnent, en effet, le même proconsul Lollianus Avitus. Tous ces embellissements du « bâtiment de la scène » (*proscaenium?*) — du côté de la *cavea* — *columnae, marmora* — aussi bien que du côté opposé — *nymphaeum? lacus* — sont donc exactement contemporains.

* * *

Quoi qu'il en soit des interprétations ci-dessus proposées, le proconsulat de Lollianus Avitus — et c'est ce qui importe surtout à notre propos — marque une date certainement assez notable de l'histoire monumentale de ce Théâtre, dédié sous Auguste[6]. Il

1. *Dioniso*, XIII, 1950, p. 168.

2. On pourrait peut-être aussi penser à des bassins aménagés dans des niches du mur antérieur du *pulpitum* : des fontaines s'y trouvaient parfois. Mais y a-t-il trace de semblables bassins au Théâtre de Lepcis? A Sabratha, il n'y avait pas de fontaine à cet endroit.

3. C'est même le terme normal pour désigner les bassins des fontaines publiques. Frontin, *De aquaeductu Urbis Romae. passim.* Cf. *Not. Scavi*, 1929, p. 216.

4. Par exemple, Varron, *De lingua Latina*, V, 26, p. 10, Goetz-Schoell, *lacus, lacuna magna ubi aqua contineri potest* (où, d'ailleurs, le contexte rend probable qu'il s'agit d'un *lac*, grand *creux* où l'eau peut subsister en permanence). Sur les sens du mot, voir A. Ernout-A. Meillet, *Dict. étym. de la langue latine, s. v. lacus* : « *lacuna* (*scil. aqua*) « eau de citerne », puis la « citerne » elle-même, « fosse, bassin » (surtout poétique dans ce sens), et, dans la langue commune, « cavité, creux », et, par suite, « vide, lacune ».

5. Est-il possible d'admettre une explication du même ordre pour la *lacuna* de Sabratha? Mais, à Lepcis même, une inscripion orientée vers la *cavea* mentionnait-elle une fontaine extérieure au théâtre?

6. G. Caputo-G. Levi Della Vida, *Il Teatro Augusteo di Leptis Magna e un' iscrizione bilingue in latino et neo-punico*, dans *Afr. ital.*, VI, 1935, p. 92-109 (*Ann. épigr.*, 1938, 3).

est assez fâcheux que ni l'inscription de la *scaenae frons*, ni (sans doute) l'inscription inédite relative à la fontaine, ne nous donne l'année tribunicienne de l'empereur Antonin, pendant laquelle elles ont été gravées[1]. M. Caputo a d'abord proposé, d'après W. Hüttl et P. Lambrechts, la date de 159-160[2]. Mais il a tout le mérite d'un rapprochement sur lequel il nous promet de revenir — et auquel il est le mieux qualifié, en effet, pour donner, si possible, une valeur démonstrative péremptoire[3].

Voici donc ce qu'il écrit dans un trop court *Addendum* à son dernier article de la revue *Dioniso* : « Une inscription mutilée de notre théâtre, qui mentionne Antonin le Pieux revêtu de sa 20e puissance tribunice (10 décembre 156-9 décembre 157), et contient les mots :

...]AE THEATRI MARMORIBV[*s* ...

me donne lieu de soupçonner que la date du proconsulat de L. Hédius Rufus Lollianus Avitus est l'année 156-157[4]. »

Vu l'importance unique de l'année proconsulaire de Lollianus Avitus dans l'histoire de notre monument, il est, en effet, bien tentant de reconnaître dans ce troisième texte une allusion aux mêmes travaux que mentionnent ensemble et pour la même date les deux autres inscriptions relatives l'une à l'embellissement du *proscaenium*, l'autre à l'agrandissement de la fontaine.

Avec sa connaissance du monument, M. Caputo pourra — espérons-le — nous dire bientôt si l'on doit envisager ou exclure l'idée que la troisième inscription (celle qui est datée de 157) pût concerner le commencement de travaux achevés — trois ans plus tard? — sous le proconsulat de Lollianus (159-160?), ou encore les embellissements de telle autre partie du théâtre — la *cavea*? — décorée peut-être trois ans avant le *proscaenium* et ses « annexes ». A priori, ces suppositions paraissent moins vraisemblables.

Adhuc sub judice... Nous ne présentons ici qu'une hypothèse, mais qui peut devenir certitude : le proconsulat de Lollianus Avitus, *supposé* coïncider en partie avec la 20e puissance tribunice d'Antonin (157), peut se placer en 156-157 ou en 157-158. On pré-

1. G. Caputo émet l'hypothèse que la titulature impériale se lisait peut-être sur l'entablement du second ordre.
2. Dans *Dioniso*, XIII, 1950, p. 168.
3. Il est d'ores et déjà certain que « nil obstat ».
4. Dans *Dioniso*, XIII, 1950, p. 178.

férera sans doute cette dernière date, un écart de douze années seulement entre consulat et proconsulat devant être assez rare à cette époque[1]. Par suite, le proconsulat de Claudius Maximus, successeur immédiat de Lollianus Avitus, se trouverait daté de 157-158, ou plus vraisemblablement de 158-159, et l'*Apologie* d'Apulée aurait été prononcée entre le 1er juillet 157 ou, plus vraisemblablement, le 1er juillet 158 et le 30 juin 159. Comme le procès a eu lieu, d'une part, lors des *assises* du proconsul venu de Carthage à Sabratha, c'est-à-dire sans doute avant le retour des chaleurs du printemps[2]; d'autre part, plusieurs mois après l'automne qui a vu la mort de Pontianus, le beau-fils d'Apulée[3], notre choix se trouverait limité à l'un ou à l'autre hiver, et — *dans ce cas* — nos préférences iraient sans nul doute à la plus récente des deux dates. L'*Apologie* d'Apulée est-elle de l'hiver 158-159?

Julien Guey.

1. Voir *supra*, p. 309, n. 6.

2. L'hiver est en Tripolitaine la saison des voyages : Apulée, *Apol.*, LXXII, 2 et 5 ; seules des raisons particulières font que Pontianus se rend à Carthage à la fin du proconsulat de Lollianus Avitus (*Apol.*, XCIV, 5), donc vers juin.

3. Pontianus rentre malade en Tripolitaine, *Apol.*, XCVI, 5 ; il y meurt. Il se passe plusieurs mois certainement entre la mort de Pontianus et le procès : selon Apulée, *Apol.*, XCVIII, 8, Pudens aurait même pu oublier, entre temps, son latin !

Voici, d'ailleurs, les dates approximatives des faits :

Arrivée d'Apulée à Oea en hiver (LXXII, 2). Séjour chez les Appii, jusque vers la fin de l'hiver (*ibid.*, 5 et 6). Séjour chez Pudentilla : un an (LXXIII, 7). [Fiançailles d'Apulée et de Pudentilla? (LXXIII, 9 ; cf. LXXVII, 2) : fin de l'hiver.] *Tantula mora.* Mariage de Pontianus (LXXIII, 9) : vers le début du printemps (février?). Brouille de Pontianus avec Apulée (LXXVII, 2). Séjour de Pontianus et de sa femme chez Pudentilla, à la campagne : deux mois (LXXXVII, 6).

Mariage d'Apulée et de Pudentilla vers la fin du printemps (cf. *in segete adulta*, LXXXVIII, 5) : avril? Donation de Pudentilla à ses fils (XCIII, 3-4) et réconciliation d'Apulée et de Pontianus (XCIV, 2) : mai. Voyage de Pontianus à Carthage : juin au plus tard (XCV, 5). Mort de Pontianus, « peu de mois » après son mariage (XCVII, 3 et 4) : automne. Départ de Pudens chez Aemilianus (XCVIII, 1). Procès d'Apulée engagé en toute hâte (LXXXIV, 5) : hiver.

Triennium (LV, 10) veut donc dire simplement un intervalle de plus de deux années pleines.